

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 12	
Pouvoirs : 02	
Pour 12	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 02/04/2025	
Date d'affichage : 14/04/2025	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le sept avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/04/032 : Demande subvention auprès de la Région AURA dans le cadre du dispositif « Plan Montagne - Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver » pour la réalisation de la couverture du pas de tir de Biathlon.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite entreprendre des travaux de couverture du pas de tir de biathlon et de mise en place de système de récupération de plomb afin de permettre l'exploitation du site tout au long de l'année et de développer les activités sur le site de Pont Baudin.

Ces travaux peuvent faire l'objet du versement d'une subvention de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le programme « Plan Montagne - Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver ».

Travaux de couverture du pas de tir de biathlon	
Dépense	Montant HT
Couverture du pas de tir	119 600,00 €
Fourniture d'un bandeau de promotion du site sur la structure	2 530,00 €
Montant total des travaux	122 130,00 €

Le montant total des travaux envisagés en 2025 est estimé à 122 130,00 €

Le plan de financement de ces travaux est le suivant hors taxe :

* Région Auvergne Rhône-Alpes : Programme « Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toute saison » (40%) : 48 852,00 € (40%)

* Département de la Savoie : Fond Départemental d'Equipement des Communes (15% du plafond de 100 000 € de la catégorie installation sportive): 15 000,00 € (12,2%)

* SIVOM Landry Peisey-Nancroix : subvention de 25 000,00 € (20,5%)

* Autofinancement par la Commune : 33 278,00 € (27,3%)

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une opération représentant un montant total de 122 130,00 € HT et une aide de 48 852,00 € HT.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme « Plan Montagne - Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver » pour la réalisation de ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux fins d'obtenir la subvention la plus élevée possible au titre du programme « Plan Montagne - Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver »;
- **DEMANDE** de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de la subvention des organismes visés, sans pour autant en perdre le bénéfice ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier de demande de subvention.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

